

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 5.561.635 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

AVIS DE CONVOCATION à l'AGO

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 27 Mai 2022 à 15H : 00 à Hôtel Dar El Marsa AV Habib Bourguiba La Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs
- 9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour le conseil d'administration.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
Au capital de 5.561.635 DT
Identifiant Unique : 047057W - MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 27/05/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept Mai à 15 heures, les actionnaires de la Société Atelier du Meuble intérieurs sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa - Tunis, et ce, sur convocation du conseil d'administration réuni le 18/04/2022 parue au JORT N° 00 du, et dans un quotidiens paraissant à Tunis, La Presse le et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° 000 du

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane est nommé président de l'Assemblée et été spécialement délégué à cet effet par le président du conseil d'Administration.
- Monsieur Nader GHAZOUANI et Mme Saoussen Ayari sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Kamel MEKADMINI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent % des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT et au RNE contenant la convocation de l'AGO
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans le quotidien la PRESSE
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée
- 5- La délégation spéciale donnée par le président du conseil d'Administration
- 6- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- 7- Les rapports d'activité de l'exercice 2021
- 8- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2021 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2021
- 9- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2021 et le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2021
- 10- Le projet de résolutions proposées à l'AGO

Monsieur le président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à la Société Atelier du Meuble intérieurs sis au 62 Rue de l'or Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis de convocation à savoir :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2021 ;

- 5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 9- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Première résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est des actionnaires présents ou représentés, à l'exception des personnes concernées qui ne participent pas au vote en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2021 qui s'élève à 1 402 866 TND comme suit :

Résultat de l'exercice 2021	1 402 866
Résultats reportés 2020	2 078 047
Résultat à affecter	3 480 913
 Affectation de la réserve légale	 0 000
Résultat disponible	3 480 913
 Dividendes à distribuer	 1 112 327
Résultats reportés 31/12/2021	2 368 586

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,200 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 28/07/2022.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'Assemblée décide d'allouer la somme de deux mille Dinars brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane

Le Secrétaire

Maître Kamel Mekadmini

Les Scrutateurs

Monsieur Nader GHAZOUANI

Mme Saoussen Ayari